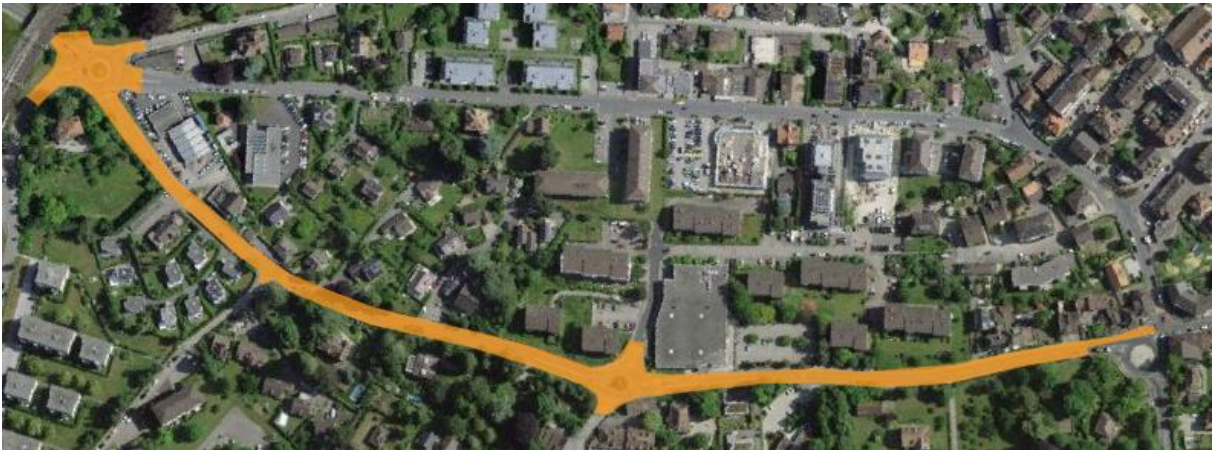




Point n° 4 de l'ordre du jour

Rapport du Conseil communal au Conseil général relatif à une demande de crédit d'engagement de CHF 1'500'000.- TTC pour l'assainissement de la route de Sombacour à Colombier.

Monsieur le Président,
Mesdames les Conseillères générales,
Messieurs les Conseillers généraux,



1. Introduction

Dans sa planification du renouvellement des routes cantonales, le Canton a pris la décision unilatérale de refaire la surface de la route de Sombacour en phonoabsorbant et profitera de l'occasion pour améliorer la sécurité des cyclistes. La volonté du Canton de réduire le bruit et d'améliorer la sécurité est saluée par le Conseil communal.

Cependant, ces travaux obligent la Commune à reconsidérer la priorité de ses investissements et intervenir plus vite que prévu sur les infrastructures souterraines de la route de Sombacour. En effet, le renouvellement spécifique (phonoabsorbant) de chaussée prévu par le Canton bloquera toute intervention de la Commune sur ses infrastructures souterraines pour les 7 prochaines années.

Par ce rapport, le Conseil Communal de Milvignes propose donc pour la route de Sombacour :

- L'assainissement du réseau d'eau potable ;
- La réfection du réseau d'éclairage public ;
- Le renouvellement de la couche d'enrobé du trottoir.

Ces travaux ont été ajoutés au dernier moment dans le plan communal des investissements 2024.

2. Situation actuelle

La route de Sombacour présente un orniérage important et des lacunes en termes de sécurité cycliste. Le Canton identifie donc le besoin de :

- remplacer la superstructure avec un revêtement phonoabsorbant ;
- créer des bandes cyclables conformément à la volonté politique.

La conduite d'eau potable et le réseau d'éclairage public sont vétustes. Le Conseil communal recommande à votre autorité de saisir l'opportunité qui se présente de revoir ces deux réseaux.

Il est important de prendre en considération que toute action sur les infrastructures souterraines qui interviendrait sur le nouveau revêtement phonoabsorbant :

- sera interdite dans les 3 ans suivant le réaménagement de surface ;
- impliquera des coûts disproportionnés dans les 3 à 7 ans après le réaménagement de surface. En effet, afin de garantir sa qualité phonoabsorbante au réaménagement de surface, le tapis devrait alors être refait sur 20 mètres de part et d'autre de la fouille et sur la largeur complète de la route.

3. Infrastructures souterraines

La réalisation du projet permettra une mise en conformité des réseaux qui auraient nécessité une intervention sous 10 ans, afin d'éviter une nouvelle intervention dans les années suivant le réaménagement de surface.

3.1. Eau potable — Propriété communale

La conduite existante est en mauvais état. Une série importante de fuites avec de gros dégâts, particulièrement vers la Coop en 2022, a nécessité l'utilisation du crédit budgétaire Eau. Il est très probable que d'autres fuites apparaissent avant 10 ans. La conduite, probablement posée à la fin des années 1970, est amortie.

La conduite principale et les introductions privées seront remplacées sur toute la longueur du tracé.

Le présent projet est en accord avec les mesures du Plan Général d'Approvisionnement en eau (PGA).

Une coordination avec l'ECAP a été réalisée, afin d'identifier les besoins en défense incendie et de répondre aux exigences légales.

Le bureau d'ingénieurs-conseils mandaté par le Canton et la Commune pour le projet recommande également le remplacement de la conduite au niveau du giratoire de Notre-Dame. Ce dernier n'est pas impacté par les travaux du Canton et, afin de maintenir son intégrité, la nouvelle conduite serait posée sous le trottoir. L'objectif est d'éviter une intervention ultérieure plus onéreuse. Le coût associé à ce projet optionnel est inclus dans le devis.

3.2. Évacuation des eaux — Propriété communale

L'évacuation des eaux se fait actuellement par un collecteur d'eaux mixtes. La Commune ne prévoit pas de réaliser une mise en séparatif, estimée à 1.2 mio de francs, pour les raisons suivantes :

- Le collecteur d'eaux mixtes ne montre pas de signe de vieillesse ;
- En cas de problème, le collecteur se trouve sous le trottoir et non sous la route ;
- Ce tronçon n'est pas une priorité du plan général d'évacuation des eaux (PGEE) ;
- La Commune doit prioriser ses investissements (pas d'intervention prévue sur ce tronçon avant 15 ans au moins).

3.3. Éclairage public — Propriété communale

L'éclairage public doit être intégralement refait pour les raisons suivantes :

- Les 43 candélabres dans le périmètre d'intervention sont vieillissants et leur remplacement est nécessaire ;
- L'emplacement des candélabres existants est incompatible avec les normes d'éclairage des passages piétons. Le devis considère le scénario pessimiste d'une démolition et construction de 43 nouvelles fondations ;
- Le câble d'alimentation transite actuellement dans l'infrastructure de Groupe E et Eli10 juge pertinent de profiter des travaux de fouille pour dissocier les deux réseaux, afin de gagner en autonomie sans dépendre du Groupe E pour chaque intervention ;

L'éclairage intelligent en télégestion sera développé, afin :

- D'économiser en énergie ;
- D'adapter la luminosité en fonction du lieu, de la date, de l'heure et des manifestations.

Le Plan Directeur d'Éclairage public (PDEP) était en cours de finalisation au moment de l'élaboration du projet de la route de Sombacour. Des adaptations du plan d'aménagement de surface seront donc peut-être nécessaires, sans impact significatif sur l'investissement estimé.

3.4. Électricité — Propriété de Groupe E

Le réseau doit être renforcé et renouvelé.

3.5. Chauffage à distance (CAD) — Propriété de CADBAR

Le réseau traverse le rond-point de Sombacour du chemin des Sources vers le chemin de Planeyse.

Cadbar a réalisé en octobre 2023 une enquête auprès des potentiels futurs clients intéressés à être alimentés par du CAD, mais aucune demande de raccordement ne lui est parvenue.

Cadbar profitera de l'ouverture des fouilles uniquement pour inspecter son réseau et effectuer d'éventuelles réparations, si nécessaire.

3.6. Gaz — Propriété de Viteos

Viteos mettra hors service les raccordements privés non consommateurs.

3.7. Télécommunications — Propriété de Swisscom

Swisscom a très récemment (décembre 2023) changé de stratégie de développement et va revoir l'intégralité de son réseau national d'ici à 2050. Bôle et Colombier feront partie des premières localités à être assainies avec une réfection intégrale de réseau sur deux ans (2024 et 2025) impliquant des travaux de génie civil en divers endroits. Swisscom profitera donc du présent projet pour intervenir sur la route de Sombacour.

3.8. Télécommunications — Propriété de Ello

Ello utilise actuellement l'infrastructure de Groupe E. Leur intervention sera donc commune et intégrée à celle de Groupe E.

4. Aménagements de surface

4.1. Introduction

Dans le cadre du remplacement des enrobés, un diagnostic de sécurité routière a été réalisé. Celui-ci a permis de relever quelques lacunes de sécurité, en particulier au niveau des cyclistes et des giratoires de Sombacour et de la Gare.

Le Canton a donc intégré à son projet le réaménagement intégral des giratoires de Sombacour et de la Gare, ainsi que la création de bandes cyclables.

4.2. Remplacement des enrobés — à charge du Canton

La chaussée existante présente un orniérage important et le SPCH identifie le besoin de remplacer la superstructure à court terme. Étant donné :

- l'ampleur des dégradations provoquée par les fouilles ;
- l'épaisseur des enrobés (entre 95 et 168 mm) ;
- transformation de l'accotement descendant pour avoir une largeur suffisante pour 2 bandes cyclables sur toute la longueur du tracé ;
- et le besoin d'une qualité de réalisation optimale ;

le SPCH a décidé une démolition totale des enrobés.

La superstructure des giratoires doit également être intégralement remplacée. Ce sera l'opportunité de revoir la géométrie des ilots et les dimensions des anneaux, afin de ralentir la circulation.

4.3. Création de bandes cyclables — à charge du Canton

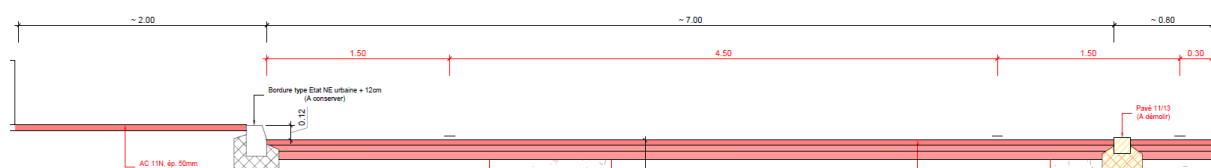
La configuration actuelle de la route de Sombacour est à caractère très routier (ligne centrale continue) avec une largeur de chaussée confortable (7,00 m) favorable à des vitesses relativement élevées et contribuant au sentiment d'insécurité des cycles sur l'axe.

Le Canton souhaite créer des bandes cyclables, afin d'optimiser le confort et la sécurité des cycles et modérer le trafic sur l'axe. Pour ce faire, deux configurations sont envisageables :

1. Deux bandes cyclables et une voie centrale banalisée, avec l'utilisation de l'accotement pour avoir les largeurs conformes aux normes et au contexte de la route de Sombacour ;
2. Bande cyclable Nord →Sud, voie centrale banalisée et trottoir autorisé aux cycles Sud →Nord.

Après évaluation des variantes, le Canton et la Commune préconisent l'utilisation de l'accotement pour créer les bandes cyclables (choix 1), sans modifier le trottoir existant. La chaussée sera ainsi élargie (démolition et utilisation de l'accotement existant) pour offrir la répartition suivante :

- 1,50 m : bande cyclable.
- 4 à 4,50 m : chaussée à voie centrale banalisée, c'est-à-dire sans marquage central.
- 1,50 m : bande cyclable
- min. 30 cm : marge de sécurité le long des murs.



4.3. Giratoire de Sombacour — à charge du Canton

Le projet prévoit de :

- retravailler intégralement les ilots pour modérer le trafic efficacement ;
- retravailler le rayon des bords de giratoire ;
- et créer un anneau franchissable.

4.4. Giratoire de la Gare — à charge du Canton

Le projet prévoit de :

- retravailler intégralement les ilots pour modérer le trafic efficacement ;
- retravailler le rayon des bords de giratoire ;
- créer un anneau franchissable ;
- aménager une aide à la traversée des cycles au nord du giratoire (chemin des Perreuses).

4.5. Trottoir — à charge de la Commune

Le trottoir est partiellement dégradé et sera démoli sur environ 60 % de sa surface par les fouilles (eau potable, éclairage public, Groupe E). Pour gagner en cohérence et éviter un effet de taconnage (durabilité, esthétique, facilité d'exécution), la Commune juge proportionnée de remplacer l'intégralité de l'enrobé du trottoir.

Les bordures en béton sont globalement en bon état. Elles seront conservées. Seules quelques pièces nécessitent d'être remplacées. La prise en charge financière de la démolition-reconstruction de ces quelques bordures sera répartie 50/50 entre le Canton et la Commune.

5. Investissement

Le montant de cet investissement tient compte de la complexité des travaux de fouilles à exécuter dans un environnement souterrain déjà bien occupé.

Les coûts des travaux du Canton et des services tiers sont intégralement à la charge du Canton et de ces services. Ils n'apparaissent donc pas dans le devis général des travaux à charge de la Commune.

L'investissement à consentir pour l'ensemble des travaux communaux pour la réfection de la route de Sombacour se décompose comme suit :

Service	CHF HT	CHF TTC	CHF TTC arrondi intégrant les frais secondaires	%
Eau potable (EB)	915'819	990'000	1'042'000	69%
<i>Sous-total des autofinancés</i>	<i>915'819</i>	<i>990'000</i>	<i>1'042'000</i>	<i>69%</i>
Éclairage public (EP)	291'397	315'000	332'000	22%
Trottoir	111'008	120'000	126'000	8%
<i>Sous-total des soumis au frein à l'endettement</i>	<i>402'405</i>	<i>435'000</i>	<i>458'000</i>	<i>31%</i>
Géomètre + preuves à futur + notaire	27'752	30'000		
Honoraires de la direction des travaux	41'628	45'000		
<i>Sous-total des frais secondaires</i>	<i>69'380</i>	<i>75'000</i>	-	<i>0%</i>
TOTAL GÉNÉRAL	1'387'604	1'500'000	1'500'000	100%

Les honoraires du bureau d'aide au maître d'ouvrage (BAMO), ainsi que les divers et imprévus à hauteur de 20 %, sont inclus dans les travaux.

Plan des investissements

La demande de crédit qui vous est présentée correspond au plan des investissements (1,5 Mio de francs TTC) en annexe du budget 2024.

Part d'autofinancement

Le chapitre de l'eau est autofinancé par les taxes. Ces dernières ne seront pas impactées, car le montant de la réserve pour l'eau potable est d'environ 900'000 francs à fin 2022 et permet d'absorber l'augmentation des coûts (amortissement et intérêts passifs).

Soumis au frein

Le montant lié à l'éclairage public et à la chaussée (ici, les trottoirs) est soumis au frein à l'endettement, soit environ 31 % de la demande de crédit. Le compte de fonctionnement sera donc majoré d'environ CHF 38'700. — durant les 10 premières années, puis d'environ CHF 16'600.- durant les 10 dernières années d'amortissements.

Participation aux fouilles

Le Canton pour la surface de la route, Groupe E pour le réseau d'électricité, Viteos pour le gaz, Swisscom et Ello pour la télécommunication, ainsi que CADBAR pour le chauffage à distance ont à leur charge l'entier de leurs travaux. Par conséquent, il y aura également une réduction en faveur de la commune sur les travaux de réfection de chaussée (ici, les trottoirs) en cas d'intervention

6. Planning des travaux.

Le Canton ne souhaite pas organiser de séance d'information publique. Cependant, le Conseil communal estimant que l'information à la population est primordiale, une séance sera organisée par la Commune où le Canton enverra un représentant.

La durée des travaux est estimée à 5 mois, plus 1 mois de travaux pour le seul giratoire de la Gare. Les travaux débuteront mi-avril 2024 pour se terminer en novembre 2024, si toutes les procédures se déroulent sans problème.

- Étape 0 : Remplacement de la conduite d'eau sous le trottoir vers le giratoire de Notre-Dame.
- Étape 1 : Du giratoire de Notre-Dame vers le giratoire de Sombacour.
- Étape 2 : Du giratoire de Sombacour vers le giratoire de la Gare.
- Étape 3 : Le giratoire de la Gare.

Remarque : pour permettre la pose de la couche finale, le giratoire sera intégralement fermé au trafic durant 1 week-end.

La pose de la couche de roulement finale se fera, en fonction des conditions météorologiques, à chaque étape (1, 2, 3) pour éviter la rehausse des grilles / couvercles et surtout ne pas intervenir après la restitution au trafic.

La gestion du trafic durant la période des travaux a fait l'objet de réflexions entre la Commune et le Canton. La déviation de l'entier du trafic de transit par l'avenue de la Gare, tout en conservant l'accès aux quartiers et aux riverains au fil de l'avancement des travaux, est la variante retenue. Cette solution permet :

- une économie d'environ CHF 70 000.- ;
- un avancement des travaux plus efficace ;
- une réduction de la durée des travaux pouvant aller jusqu'à 9 mois ;
- de garantir la sécurité sur le chantier.

Cette déviation sur l'avenue de la Gare sera accompagnée de mesures de modération du trafic, afin de garantir la limitation à 30km/h sur ce tronçon. Une déviation conseillée en amont sera également mise en place pour réduire autant que possible le transit.

Afin de s'assurer de la tenue du calendrier, le Canton a mis en place dans l'appel d'offres un système de bonus/malus, afin d'inciter fortement l'entreprise adjudicatrice à respecter son planning des travaux et donc la durée de fermeture de la Route de Sombacour.

7. Développement durable

Les investissements permettent de maintenir la valeur des réseaux. Ils s'inscrivent donc dans une optique de durabilité.

7.1. Volet environnemental

La problématique du recyclage des matériaux est intégrée au projet. Il sera, par exemple, demandé qu'un maximum de matériaux d'excavation soit réutilisé (s'ils ne sont pas pollués) pour le remblayage des fouilles. Cette réutilisation sera d'autant plus facile avec la gestion du trafic mise en place. Les étapes de travaux sont très longues et permettent d'excaver la fouille à une extrémité, pendant que l'autre extrémité est en cours de remblayage. Cela permet un transfert direct sans dépôt intermédiaire. Les matériaux pour la couche de fondation de la chaussée seront soumis aux règles de la construction des chaussées. Il s'agira de grave recyclée béton pour remblayer les fouilles, remplacer ponctuellement le coffre de chaussée (si nécessaire après démolition de la superstructure) et créer le nouveau coffre de chaussée à la place de l'accotement descendant. À défaut, l'utilisation d'une grave naturelle en provenance de Suisse est prévue.

7.2. Volet social

Lors des travaux, une attention particulière sera donnée à la logistique des utilisateurs du site, notamment les commerçants, les riverains et l'armée.

La réalisation de deux bandes cyclables et d'une voie centrale banalisée (sans marquage au sol) améliorera considérablement la sécurité des cyclistes, tout en réduisant la vitesse des véhicules.

La mise en place d'un revêtement phonoabsorbant permettra de réduire le bruit de la circulation routière et améliorer les conditions de vie des riverains

7.3. Volet économique

De manière générale, tous les réseaux ont des pertes (ex : eau potable) ; en les assainissant, on les réduit au minimum.

L'appel d'offres pour l'entreprise de génie civil sera conforme aux marchés publics.

8. Conclusion

Le plan des investissements du Canton prévoit une intervention à court terme (2024) sur la route de Sombacour pour remplacer la superstructure et créer des bandes cyclables conformément à la volonté politique.

Demande de crédit de CHF 1'500'000.- TTC pour l'assainissement de la route de Sombacour à Colombier.

Pour la Commune, ce renouvellement de chaussée est l'opportunité d'intervenir sur le cadastre souterrain, même si ces travaux n'étaient initialement pas prioritaires.

Le présent projet n'engendre aucune augmentation de l'effectif et des charges salariales du personnel communal, ni des coûts administratifs.

Par ailleurs, le Conseil communal s'engage à indiquer régulièrement à la Commission des travaux publics, des énergies et de l'environnement et de la mobilité, ainsi qu'à la Commission de l'urbanisme, l'avancée des travaux, et à la Commission financière le coût final pour la commune.

La nécessité d'engager ces travaux étant démontrée, le Conseil communal vous recommande, Monsieur le Président, Mesdames les Conseillères générales, Messieurs les Conseillers généraux, d'adopter le présent rapport et l'arrêté qui l'accompagne.

Colombier, le 24 janvier 2024

Le Conseil communal



Le Conseil général de la Commune de Milvignes

Arrêté relatif à une demande de crédit d'engagement de CHF 1'500'000.- TTC pour l'assainissement de la route de Sombacour à Colombier.

Le Conseil général de la commune de Milvignes,
Dans sa séance du 22 février 2024
Vu le rapport du Conseil communal du 24 janvier 2024
Vu la loi sur les communes (LCo) du 21 décembre 1964
Vu la Loi sur les finances de l'État et des Communes (LFinEC), du 24 juin 2014,

a r r ê t e

Crédit d'engagement	Article premier : ¹ Un crédit d'engagement de CHF 1'500'000.- TTC pour l'assainissement de la route de Sombacour à Colombier. ² Le montant sera indexé à l'indice suisse des prix à la construction pour l'espace Mitteland.
Comptabilisation	Article 2 : La dépense sera portée au compte des investissements et amortie selon les taux suivants : <ul style="list-style-type: none">➤ Chaussée : 10 %➤ Éclairage public : 5 %➤ Eau potable : 2 %
Exécution	Article 3 : Le Conseil communal est chargé de l'exécution du présent arrêté, à l'expiration du délai référendaire.

Au nom du Conseil général

La vice-présidente : Le secrétaire :

M. Kisanga Stacchetti R. Gygi

Colombier, le 22 février 2024